



Actus Agricoles

Le versement du solde des aides du 1er pilier de la Pac et de l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN) de la campagne 2020 interviendra dès le 10 décembre 2020 sur le compte des agriculteurs, indique le ministère de l'agriculture.

Ce versement concerne les aides découplées (paiement de base, paiement redistributif, paiement vert et paiement en faveur des jeunes agriculteurs), les aides ovines et caprines, les aides POSEI en Outre-mer et l'ICHN. Il représente un montant total de près de 2 milliards d'euros. Compte-tenu des avances déjà versées depuis mi-octobre, ce versement du 10 décembre porte le montant total versé aux exploitants agricoles à 7,17 milliards d'euros.

299 300 agriculteurs, soit 99 % des bénéficiaires, reçoivent le solde de leurs paiements de base et redistributif. 294 800 agriculteurs, soit 97,5 % des bénéficiaires, reçoivent celui du paiement vert. Ces taux étaient respectivement de 98,6 % et 95% en 2019.

Plus de 25 000 jeunes agriculteurs vont bénéficier de près de 40 millions d'euros au titre du paiement en faveur des jeunes agriculteurs, en complément des 33 millions d'euros perçus au titre de l'avance, avec un montant unitaire fortement revalorisé par rapport à 2019 (102 € contre 90 €).

Concernant l'ICHN, le paiement du solde représente un montant de 192 millions d'euros, portant à près de 1,07 milliard d'euros le montant payé au titre de la campagne 2020, à 95 300 exploitants.

Un deuxième versement interviendra le 23 décembre. Les prochains versements, en particulier le solde des aides bovines et les aides couplées végétales, s'étaleront sur le 1er trimestre 2021.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/versement-du-solde-des-aides-pac-2020/>